(SANS)
DOMICILE FIXE

Aucun regard, quelques gestes, mais aucune confiance. Aujourd'hui, dans nos sociétés, l'exclusion des sans domicile fixe se manifeste de différentes manières.
Si le SDF est une personne qui n'a pas de toit, c'est aussi une personne qui n'a pas de domiciliation, et donc aux yeux de la loi, qui ne répond pas aux différents critères permettant de décliner une identité. Pour pallier ces manques, associations, municipalités et autres organismes proposent des dispositifs d'accompagnement -aide à la domiciliation, réinsertion, etc- et des espaces dédiés permettant l'accès à certains services -hygiène, restauration, nuitées-, indispensables à la dignité des personnes sans-abri.

Si le designer intervient dans ces espaces de partage, dans le but de les rendre plus conviviaux, il paraît donc important de s'interroger sur ce dont les SDF sont privés au delà d'une domiciliation.
Ces différents manques font l'objet du travail de ce mémoire.

Les personnes privées de domicile fixe sont-elles seulement privées de domiciliation ? Quels manques ces individus peuvent-ils rencontrer et quels sont leur(s) besoin(s) ?